

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 032-213202427-20250414-DB_14042025_11-DE

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
14 avril 2025	09 avril 2025	16	13	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-José, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Madame MILESI Isabelle et Monsieur DANIELI Sébastien.

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur DANIELI Sébastien a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Emplois agents contractuels - Saison 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la saison estivale (piscine, camping), il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels. Il précise que la durée du contrat ne pourra pas excéder 06 mois pendant une même période de 12 mois.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE CORRESPONDANT aux FONCTIONS DECRITES	REMUNERATION
M.N.S.	1 Educateur territorial des A.P.S.	I.B. 415 / I.M. 377
CAISSE PISCINE --- ENTRETIEN LOCAUX - ACCUEIL CAMPING - ANIMATION	10 Adjointes administratifs	I.B. 367 / I.M. 366
ENTRETIEN LOCAUX - TOBOGGAN	10 Adjointes techniques	I.B. 367/ I.M. 366

- ↳ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.



Le Maire,
Roger BREIL.

